

DJIBOUTI

Développements majeurs depuis mars 1999 : en 1999, le gouvernement a nommé un Groupe de Travail sur l'Action contre les mines, chargé de définir un plan d'action incluant l'étude des zones minées, la sensibilisation au danger des mines et l'assistance aux victimes. Les Etats-Unis financent l'action contre les mines à Djibouti. Djibouti n'a pas présenté son rapport conformément à l'article 7, prévu pour le 27 août 1999. Des forces rebelles ont utilisé des mines antichars en 1999 et au début de l'année 2000, faisant 69 nouvelles victimes de mines. En novembre 1999, la garnison militaire française stationnée à Djibouti a détruit son stock de 2 444 mines antipersonnel.

Politique d'interdiction des mines

Djibouti a signé le Traité d'interdiction des mines le 3 décembre 1997 et l'a ratifié le 18 mai 1998. Djibouti n'a pas adopté de législation nationale et n'a pas présenté son rapport d'information conformément à l'article 7, prévu pour le 27 août 1999. Des officiels du Ministère des Affaires Etrangères ont indiqué à l'Observatoire des Mines en février 2000 que le ministre attendait un rapport du Ministère de la Défense sur l'état d'avancement du dossier¹.

Djibouti n'a pas participé à la Première Conférence des Etats Parties à Maputo, en mai 1999, ni à aucune réunion intersessionnelle des Groupe Permanents d'Experts. Djibouti a voté en faveur de la résolution 54/54B de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU²) soutenant le Traité d'interdiction des mines en décembre 1999, comme précédemment pour des résolutions similaires de l'AGNU, en 1996, 1997 et 1998.

En 1999, l'Association de Soutien aux Victimes des Mines (ASOVIM), ONG locale, a lancé la première campagne organisée de lutte contre les mines à Djibouti. ASOVIM a démarré une campagne d'envoi de lettres aux agences gouvernementales et au Parlement, appelant à l'adoption rapide d'une législation nationale d'application du Traité.

Djibouti n'a pas ratifié le Protocole II amendé de la Convention sur les Armes Conventionnelles et n'est pas membre de la Conférence sur le Désarmement.

Production, transfert, stockage

Djibouti n'a jamais produit ni exporté de mines antipersonnel. Il semble que des mines aient été importées de France et d'Italie. L'éventualité d'un transfert de mines via le territoire de Djibouti est un sujet d'inquiétude. Djibouti est le principal port maritime sur la côte sud du Golf d'Aden et le principal port pour l'ensemble des biens à destination de l'Ethiopie, qui a signé mais pas ratifié le Traité. L'Erythrée voisine n'a pas signé le Traité et la Somalie, également frontalière de Djibouti, n'est pas en position de le signer à l'heure actuelle. En 1998, des groupes djiboutiens ont affirmé qu'au moins un chargement de mines avait été importé par l'Ethiopie via le port de Djibouti³. Aucune autre accusation n'a été portée en 1999 ou 2000 concernant le transfert de mines par les ports de Djibouti.

Djibouti n'a pas commencé la destruction de ses stocks de mines, ni même planifié cette destruction. En 1998, des techniciens de la Légion Etrangère Française ont assisté l'armée

¹ Entretien avec le Bureau des Relations Multilatérales, Ministère des Affaires Etrangères, Djibouti, 23 février 2000.

² AGNU : Assemblée Générale des Nations-Unies

³ "Addis se prépare à la guerre des airs" Lettre d'information de l'Océan Indien, ION 842, p8-9.

djiboutienne pour la destruction de 350 kilogrammes de mines et d'engins non explosés⁴. Djibouti, qui a obtenu l'indépendance de la France le 27 juin 1977, accueille la plus importante base militaire française hors de France. Les 2-4 novembre 1999, les militaires français basés à Djibouti ont détruit leur stock de 2 444 mines antipersonnel à Grand Bara, au sud ouest de la ville de Djibouti⁵.

Utilisation

Il ne semble pas que l'armée djiboutienne ait utilisé des mines lors des opérations de répression des insurrections, depuis la signature du Traité d'interdiction des mines. Malgré la signature d'un accord de paix entre les rebelles du Front de Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD) et le gouvernement de Djibouti, une faction dissidente du FRUD, dirigée par l'ancien Premier Ministre, Ahmed Dini, a poursuivi l'insurrection armée en 1998 et 1999. Le gouvernement de Djibouti ainsi que des observateurs indépendants affirment que les forces du FRUD ont utilisé des mines antichars durant ce nouveau conflit. En 1999 et au cours des 2 premiers mois de l'année 2000, au moins 10 accidents par mines ont été répertoriés, blessant 69 individus et tuant 22 autres personnes. Le dernier date du 7 février 2000. L'ensemble des mines utilisées en 1999 et 2000 sont des mines antichars, posées sur des routes civiles.

Le gouvernement a conclu un accord de réconciliation avec l'opposition du FRUD, le 7 février 2000, selon lequel les deux parties ont accepté de libérer tous les prisonniers et de cesser les hostilités⁶. Aucun autre incident par mines n'a eu lieu depuis.

En 1999, l'Erythrée a accusé Djibouti de prendre parti en faveur de l'Ethiopie dans le conflit frontalier qui oppose les deux pays. En conséquence de quoi, Djibouti a cessé ses relations diplomatiques avec l'Erythrée. A plusieurs reprises, Djibouti a affirmé que l'Erythrée soutenait la Milice Afar du Nord et que celle-ci utilisait des mines dans la zone frontalière entre l'Erythrée et Djibouti. L'Observatoire des Mines ne peut vérifier ces allégations. Le 13 mars 2000, les deux pays ont normalisé leurs relations diplomatiques⁷.

Problème de mines

Djibouti a un léger problème de mines, dû à l'héritage des trois ans de guerre civile de 1991 à 1994. Elles ont été utilisées durant ce conflit par les forces rebelles du FRUD et par les troupes de l'armée gouvernementale⁸. Les militaires djiboutiens ont utilisé des mines françaises et italiennes, les forces du FRUD des mines italiennes et russes⁹. Rien n'indique une utilisation massive de mines, par l'une ou l'autre des parties, contre la population civile.

Aucune enquête systématique sur la situation des mines n'a été réalisée à Djibouti et on ne dispose pas d'informations fiables sur l'étendue des zones minées. Certains territoires des montagnes de l'Afar du Nord semblent plus exposés que d'autres régions¹⁰. Des représentants

⁴ *Nation* (Publication hebdomadaire du Gouvernement de Djibouti), 28 mars 1998 ; Source : Armée Française.

⁵ La nouvelle de la destruction a été diffusée à la radio et à la télévision de Djibouti. Trois délégués de la Commission Nationale sur les Mines, française, ont également assisté à la destruction des mines par l'armée française à Djibouti. Voir également, "La France détruit ses dernières mines antipersonnel", Ministère français de la Défense, communiqué de presse, 20 décembre 1999.

⁶ Radio France Internationale (RFI), nombreux communiqués, Radio Télévision de Djibouti (RTD), nombreux communiqués.

⁷ *Nation*, 13 mars 2000.

⁸ Pour plus d'informations, voir *Rapport annuel 1999 de l'Observatoire des Mines*, p33-34.

⁹ Les informations concernant les types de mines utilisées à Djibouti ont été fournies par les officiels militaires du Groupe de Travail gouvernemental Action contre les Mines.

¹⁰ Les informations sur les zones minées ont été fournies par des officiels militaires de Djibouti et par des membres du Groupe de Travail gouvernemental Action contre les Mines.

de l'ASOVIM ont effectué une tournée dans les zones supposées minées du Plateau de l'Afar et ont constaté que de nombreux établissements publics, notamment les écoles, ont été abandonnés du fait de la menace de mines¹¹. Dans la ville d'Obock, des mines ont été découvertes dans les plantations de palmiers, qui depuis ne sont plus cultivées. Les routes rurales au nord de Tadjourah pourraient également être minées. Enfin, le district sud de Dikhil serait également miné.

L'accord de réconciliation comporterait un engagement des parties à révéler toutes les zones minées.

Action contre les Mines

En 1999, le gouvernement a nommé un Groupe de Travail sur l'Action contre les mines, composé de représentants de l'armée, du Ministère de la Santé, du CICR et de l'OMS. Le Groupe de Travail doit formuler un plan d'action incluant l'étude des zones minées, la sensibilisation au danger des mines et l'assistance aux victimes.

Djibouti n'a alloué aucun financement national pour l'action contre les mines. Néanmoins, les Etats-Unis ont prévu de contribuer à hauteur d'environ 1,1 million de dollars en 2000 et 2001 afin de financer un programme d'action contre les mines à Djibouti. Les Etats-Unis ont approuvé la requête de Djibouti le 12 décembre 1999 pour une assistance au déminage humanitaire. Il semble que des formateurs militaires américains et des sous-traitants vont devoir établir un programme de déminage complet, incluant la formation, l'équipement, les installations pour la formation au déminage. Une étude préalable pour déterminer les besoins a été réalisée en 2000¹².

L'armée française a formé un contingent de 30 démineurs militaires djiboutiens et en novembre 1998, les démineurs nouvellement formés ont commencé une opération de déminage à petite échelle dans le district d'Obock¹³.

Victimes des mines

Ci-après une liste des incidents par mines en 1999, répertoriés par l'Observatoire des Mines d'après les nouveaux récits et les entretiens. L'ensemble des accidents ont été provoqués par des mines antichars. Il n'existe pas de statistiques systématiques sur les victimes de mines à Djibouti.

Date et localisation	Nombre de victimes
7 février à Mulhole Alayou Dada	2 victimes militaires (1 mort, 1 blessé)
Mars à Day	5 victimes militaires (1 mort, 4 blessés)
4 avril à Ripta	7 victimes civiles (2 morts, 5 blessés)
14 avril, près de Ripta	2 victimes civiles (1 mort, 1 blessé)
15 avril à Boli	12 victimes militaires (6 morts, 6 blessés)
26 avril à Mdeho	13 victimes militaires (4 morts, 9 blessés)
6 mai à Adaylou	8 victimes civiles (2 morts, 6 blessés)
20 juillet près d'Obock	10 victimes civiles (1 mort, 9 blessés)
12 septembre à Alaili Dada	6 victimes civiles (3 morts, 3 blessés)

¹¹ Discussion entre l'Observatoire des Mines et Dahir Osman, Président d'ASOVIM, 13 mars 2000.

¹² Département d'Etat américain, 9 décembre 1999, Document d'information de l'ITWG sur le Déminage Humanitaire.

¹³ *Nation*, 18 novembre 1998.

24 septembre à Adaylou	6 victimes civiles (3 morts, 3 blessés)
TOTAL	69 victimes (22 morts, 47 blessés)

Assistance aux victimes

Le plateau du Nord de Djibouti, la zone la plus âprement disputée pendant la guerre civile, et qui abrite la plupart des terrains et routes que l'on suspecte d'être minés, est une région montagneuse difficile, avec peu de routes accessibles. Les victimes civiles rencontrent des difficultés majeures pour obtenir de l'aide. Les victimes de mines militaires sont généralement évacuées par hélicoptère.

L'hôpital du district d'Obock, le plus proche des zones les plus risquées, a été totalement détruit pendant la guerre civile de 1991-1994. Il ne reste plus que deux hôpitaux à Djibouti capable d'assister les victimes de mines. Tous deux sont situés dans la ville de Djibouti. Les victimes civiles sont traitées au Groupe Hospitalier Peltier, public. Bien qu'en mesure de pratiquer des interventions chirurgicales majeures, l'Hôpital Peltier se détériore depuis plusieurs années. L'ensemble des victimes militaires sont soignées à l'hôpital militaire français de Bouffard, qui dispose d'installations adaptées mais de petite capacité, pour la chirurgie et les soins intensifs. Les civils ne sont généralement pas traités dans cet hôpital.

Le bureau local du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) a joué un rôle actif dans l'assistance aux victimes de mines. Le CICR, qui dispose d'un centre de réhabilitation à Addis Abeba en Ethiopie, importe des prothèses pour les victimes de mines amputées, ou les envoie à Addis Abeba pour être appareillés. En 1999, le CICR à Djibouti a aidé 24 victimes militaires de mines. La majorité d'entre eux avaient été blessés au cours de la guerre de 1992-1994, mais 8 l'ont été entre 1997 et 1999. Le CICR a fourni 17 prothèses, 5 chaises roulantes et deux chaussures orthopédiques. En 1999 également, suite à la résurgence des explosions de mines, le CICR a démarré, en collaboration avec le Ministère djiboutien de la Santé, un programme d'assistance aux victimes civiles des mines. Six civils blessés en 1999 ont été traités depuis à l'Hôpital public Peltier¹⁴.

¹⁴ Entretien avec Mustfa Barkhat, CICR Djibouti, 8 mai 2000.